

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*

**L'audience aura lieu le mercredi 2 mai 2018, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-17/B-00393
Propriétaire(s) : Gregory LeBlanc, Sallie Storey et 561125 Ontario Ltd.
Emplacement : 2914 et 2924, chemin Carp
Quartier : 5 - West Carleton-March
Description officielle : partie du lot 10, concession 2
Zonage : RC9[275r]-h
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

En janvier 2018, le Comité a reporté la demande d'autorisation *sine die*. Les propriétaires ont décidé de réactiver le dossier.

En 2014, une demande d'autorisation (D08-01-11/B-00569) visant à lotir le bien-fonds en question a été approuvée par le Comité, mais n'a pas été menée à bien dans les délais prescrits. Les propriétaires présentent à nouveau une demande visant à lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un lot industriel/commercial vacant aux fins d'aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par les parties 1 et 2 du croquis qui accompagne la demande. Il aura une façade de 62,9 mètres sur le chemin Carp sur une profondeur de 114,6 mètres. Sa superficie sera de 7 723,9 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante qui est située au 2924, chemin Carp.

Le terrain conservé aura une façade de 20,0 mètres sur le chemin Olive sur une profondeur irrégulière de 840,6 mètres. Sa superficie sera de 245 213 mètres carrés. Une maison et une remise occupent cette parcelle située au 2914, chemin Carp.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*